



Projet d'établissement

Athénée Royal Yvonne Vieslet de Marchienne-au-Pont

35, rue des Remparts
6030 Marchienne-au-Pont
071 29 73 30

direction@aryv.be
ec000950@adm.cfwb.be
www.aryvieslet.be

En cours de révision



Approuvé par le Conseil de Participation le 05 juin 2018
Approuvé pour le COCOBA le 04 juin 2018

Marchienne-au-Pont – présentation

Marchienne-au-Pont est une commune de 15.000 habitants faisant partie de l'agglomération de Charleroi. Elle est située au confluent de la Sambre et de l'Eau d'Heure. Elle fut un centre industriel majeur en Wallonie, notamment dans la sidérurgie, et entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de développement économique. Marchienne-au-Pont est depuis longtemps une terre d'accueil pour de nombreuses communautés ; cette multi culturalité est un atout indéniable et une richesse tangible pour notre établissement.

Le mot « Marchiennes » pourrait signifier « Domaine de Marcus ». En tout cas, des ruines gallo-romaines sont encore visibles dans le hall d'entrée de l'Athénée.

L'école porte le nom d'Yvonne Vieslet, une héroïne malgré elle, une écolière de 10 ans, abattue par un soldat allemand le 12 octobre 1918, car, selon les dires, elle avait tenté à 3 reprises de donner sa couque scolaire à des soldats français prisonniers.

Un passé indéniable pour l'Athénée Royal Yvonne Vieslet mais un bâtiment moderne ancré dans la réalité du moment, situé en plein centre de la commune et donc bien desservi par les bus, le métro et les trains avec une gare située à 800 mètres. Nous dispensons un enseignement de qualité aussi bien pour le général, notamment en science et en mathématique, que pour le qualifiant technique et professionnel. Nous cherchons à former efficacement des élèves issus d'un milieu multiculturel. Nous accueillons de nombreuses nationalités dès l'âge de 3 ans. Nous sommes dotés d'une infrastructure de pointe : salle de sports, laboratoires, cuisines didactiques, restaurant scolaire spacieux, salle de projection, théâtre, classes cyber médias, nombreux tableaux interactifs, des ateliers de mécanique de précision, d'automatisme, de télécommunications, de menuiserie, des petits moteurs,... en tout une trentaine d'options.

L'établissement propose aussi un enseignement fondamental, maternel et primaire.

Nous sommes également attentifs à donner à chacun toutes les chances pour réussir : une école des devoirs, une riche bibliothèque, un centre CPMS au sein de l'école, des remédiations en français à tous les niveaux, un enseignement différencié, ...

Facile d'accès et sécurisée, notre infrastructure mérite d'être découverte.

Marchienne-au-Pont est une alternative incontournable dans la région de Charleroi.

Notre offre

1 ^{er} degré		2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré
1 – 2 C <i>Act.complémentaires :</i> - Grille scientifique - Grille économique - Grille technique	Général de transition	Commune (sport)	
		Sciences	
		Economie	
		Sciences sociales	
1 – 2 Diff	Technique de qualification	Secrétariat - Tourisme	Technicien de bureau
		Sciences	Technicien en environnement
		Electro-mécanique	Electricien - Automaticien
2 S	Professionnel de qualification	Aide familiale	Aide familiale
		Mécanique	Métallier-Soudeur
		Menuiserie	Menuiserie d'int. et ext.
			7P Cuisiniste

Le Fondamental.

Moyens spécifiques mis en œuvre pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

- Une tenue rigoureuse du registre de fréquentation scolaire afin de déceler rapidement les cas d'absentéisme récurrents.
- Une réunion collective des parents du fondamental dès la rentrée scolaire, afin de leur expliquer l'importance de la présence quotidienne des élèves.
- En cas d'absence prolongée et injustifiée, prise de contact avec les parents par la Direction.
- Appel aux équipes mobiles qui se rendent au domicile des enfants dès 9 ½ jours d'absences injustifiées.
- Mise en place des projets (classes de dépaysement, sorties pédagogiques, aménagement de la cour de récréation, classes accueillantes, matériel didactique adapté et varié) afin de motiver les élèves à venir à l'école.
- Avoir une direction à l'écoute des problèmes vécus par les familles.
- Mise en place de remédiations individuelles avec un maître spécialisé pour éviter le décrochage scolaire.
- Réalisation d'un dossier de soutien personnalisé suivant l'élève tout au long de sa scolarité. Ces dossiers seront tenus par l'enseignant ou par le maître de remédiation.
- Mise en place d'une pédagogie différenciée avec du matériel varié, des évaluations formatives et des exercices différents et adaptés.
- La création d'une relation entre l'enseignant, les parents et les enfants.
- L'organisation d'activités spécifiques le mercredi (exemple : des recettes) car les élèves viennent moins régulièrement (petite journée).
- La mise en place d'un projet intergénérationnel afin de donner aux parents la possibilité de s'investir activement au sein de la classe.
- La traduction du R.O.I en 5 langues (arabe-turc-russe-roumain-anglais) en collaboration avec M. Nihat Dursun, traducteur, travaillant pour le CPAS de Charleroi.

Initiatives en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité.

- Favoriser l'intervention d'ASBL pour éduquer les élèves à la citoyenneté.
- Organiser des activités sportives pendant les temps de midi (volley, foot,...).
- Organiser un horaire où chaque classe est responsable de la propreté dans la cour de récréation et du tri des déchets.

- Participer à des concours BEBAT (recyclage des piles), BEP (tri des déchets), ...
- Organiser une journée ADEPS.
- Abonner les élèves de 6^e primaire au journal des enfants.
- Utiliser des tableaux interactifs dans les classes.
- Avoir accès à la cyberclasse.
- Créer et participer à des projets culturels (théâtre, spectacles, Planète-Mômes, musées,...).
- Créer un tableau de responsabilités dans chaque classe.
- Mettre en place des contrats de comportement.
- Organiser des cours de turc en dehors des heures scolaires.
- Organiser des cours de français pendant midi pour les gens du voyage.
- Organiser des classes de dépaysement.
- Organiser des sorties pédagogiques : visite à la ferme, la ferme à l'école.
- Organiser des sorties au cinéma.
- Participer à la visite médicale organisée par le CPMS avec un médecin de la 2^e primaire à la 6^e primaire.
- Organiser une fancy-fair et une brocante à l'école.
- Rencontrer les résidents du home voisin.
- Créer des projets à thèmes avec le secondaire (exemples : Halloween, carnaval, projets avec l'atelier menuiserie,...).
- Favoriser une alimentation saine : distribuer des fruits pour les collations.
- Réaliser des projets avec le CPMS (hygiène, brossage des dents, cycle du sommeil, information sur la puberté,...).
- Créer un projet « massages » en maternelle avec les maîtres de psychomotricité.
- Organiser une marche parrainée à l'école.
- Organiser des séances de sophrologie dans certaines classes.

Toutes ces activités permettront à l'enfant de :

- s'intégrer dans un groupe,
- se socialiser,
- s'enrichir de l'expérience des autres,
- devenir autonome,
- interagir, collaborer avec le monde extérieur,
- s'enrichir culturellement.

Choix pédagogiques et actions prioritaires mises en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques.

- L'accès à l'ascenseur et aux toilettes pour handicapés pour les élèves qui en ont besoin.
- L'établissement de liens avec une école spécialisée afin de favoriser l'intégration.
- La collaboration avec le CPMS.

- La collaboration avec l'Espoir, un centre s'occupant de familles d'accueil pour enfants en souffrance dans leurs familles biologiques.
- La collaboration avec le « Point Jaune » : un organisme s'occupant des problèmes de violence dans les cours de récréation et de médiations scolaires dans les classes afin de sensibiliser les élèves.
- La sensibilisation des élèves aux différentes cultures à travers des leçons spécifiques, des journées d'animations, des mises en situations, ...
- La collaboration avec des centres d'aide à l'enfance (exemple : Tout en couleurs) et le suivi en concertation avec les différents partenaires (institutrices, direction, logopède, éducatrice).
- La remédiation individuelle pour les élèves en difficulté et la tenue des dossiers de soutien qui suivent les élèves tout au long de leur scolarité si cela s'avère nécessaire.
- La collaboration avec les parents des élèves en difficulté et des personnes-ressources extérieures à l'établissement (exemples : logopèdes, psychologues assistantes sociales, le service universitaire spécialisé pour personne avec autisme,...).
- La pratique d'une pédagogie différenciée : jeux éducatifs, ateliers d'orthographe, jeux de mathématiques et de français.

Mesures favorisant la communication entre l'élève, les parents et le personnel enseignant.

- L'organisation régulière de réunions avec les parents.
- L'invitation des parents à différentes manifestations scolaires : projets de classe, fêtes scolaires, brocantes, Saint-Nicolas, carnaval,...
- La liaison via le journal de classe et la farde d'avis des enfants.
- L'invitation des parents à venir passer une journée en classe ou à participer à l'encadrement lors des sorties pédagogiques.
- L'invitation des parents à boire une tasse de café le jour de la rentrée des classes.
- L'organisation de cours de français pour les parents désireux d'apprendre la langue, soit par une ASBL, ou par une personne bénévole (via le GIRB ou autres organismes).
- La publication des activités pédagogiques et autres organisés à l'école via le site facebook de l'école afin d'informer les parents des activités réalisées et de la vie de l'école en général.
- L'accueil des parents au sein des classes maternelles chaque matin.

Modalités d'organisation de l'année complémentaire.

- La tenue d'un dossier d'année complémentaire avec un soutien spécifique adapté à l'élève concerné afin d'être informé sur l'évolution scolaire de l'enfant, tant pour les parents que pour l'enseignant.
- L'organisation de concertations entre titulaires d'élèves concernés afin de transmettre des renseignements concernant les notions non acquises lors de l'année précédente ainsi que la transmission des référentiels réalisés en continuité.
- L'organisation de séances de tutorat en classe pour aider les élèves en difficulté.
- Le suivi des dossiers de soutien par l'équipe éducative et la Direction.

- L'organisation de réunions entre parents, enseignants et Direction en vue de trouver des solutions pour une aide efficace à l'enfant en année complémentaire
- La pratique d'un enseignement différencié en ce qui concerne la quantité de travail, le temps d'accomplissement, le niveau et l'organisation du travail.

Moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire.

- La mise en place de projets communs entre les classes du degré supérieur.
- L'organisation d'une journée d'accueil en secondaire pour les P6 : découverte des ateliers, des locaux de cours, de l'organisation du secondaire.
- L'organisation d'activités régulières entre les élèves du secondaire et du fondamental.
- L'organisation du CEB primaire et différencié.
- L'organisation d'un journal de classe commun pour le degré supérieur et le secondaire.
- L'organisation de journées sportives entre P5/P6 et 1^{ère}/2^{ème} secondaire.
- L'organisation d'échanges entre professeurs plusieurs fois durant l'année scolaire.

Mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre.

- Organisation de concertations hebdomadaires par année et par cycle.
- Organisation de concertations mensuelles de toute l'équipe du fondamental.
- Transmission des référentiels de la première maternelle à la sixième primaire d'année en année (3 fardes : français, mathématiques et éveil).
- Réalisation d'un document reprenant les différentes matières et compétences à acquérir de la 1^{ère} maternelle à la sixième primaire.
- Mise en place d'une méthode de lecture commune dès la 3^{ème} maternelle.
- Mise en place d'un travail par ateliers pour le cycle 5-8 (tous les 15 jours).
- Mise en place de projets communs assurant la liaison entre le fondamental et le secondaire : Halloween, carnaval, ateliers cuisine, visite au home, ...
- Mise en place d'une continuité au niveau de la tenue des dossiers de soutien et d'année complémentaire.

Démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage.

- L'organisation de remédiations par les enseignants et la tenue de dossiers de soutien individuels et de dossiers d'année complémentaire.
- L'organisation de projets motivants.
- La mise en place de travaux par ateliers.
- La pratique d'une pédagogie différenciée.
- L'appel à l'aide du CPMS pour tester les élèves présentant des troubles d'apprentissage en classe (Nepo).
- La collaboration avec les parents afin de trouver ensemble des situations adaptées.
- La collaboration avec les écoles de devoirs locales.
- L'intervention financière par la D+ pour les sorties à caractère pédagogique.

- L'instauration de cours d'adaptation à la langue, 2 jours par semaine, ainsi que des cours de français pendant midi pour les gens du voyage.
- La prise en charge d'élèves du primaire par une logopède indépendante en dehors des heures scolaires.
- L'organisation de cours de turc en dehors des heures scolaires pour le primaire.
- L'utilisation de plus en plus importante de tableaux interactifs dans les classes.
- La mise en place d'un tutorat où les élèves plus expérimentés aident les plus faibles à comprendre une matière.
- La mise en place d'un parrainage en maternelle, où les plus grands prennent les plus petits en charge dans les rangs.

Libertés organisationnelles pour le Fondamental :

Aménagement de l'horaire hebdomadaire de façon, à mettre en œuvre des activités, par discipline ou pour un exemple de disciplines, permettant d'atteindre les objectifs généraux du décret « Missions »

- Le respect de la répartition des différentes matières en fonction des périodes à y consacrer, selon les directives de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- L'utilisation d'un horaire commun par cycle.
- L'aménagement des plages horaires en fonction des projets pédagogiques programmés dès septembre.
- L'aménagement des cours d'éveil au degré supérieur.
- La variation des thèmes des projets afin que les élèves aient une vision plus globale et touchent à tous les domaines.
- La répartition des cours de psychomotricité : 2 périodes par semaine pour les classes de maternelle.
- L'aménagement de l'horaire des siestes pour les petits en respectant le plus possible le cycle de l'enfant.

Le Secondaire.

Nous sommes dans la 1^e phase du plan de pilotage. Quatre axes sont en cours de développement :

- 1) Absentéisme scolaire
- 2) La remédiation en français
- 3) La violence et le harcèlement
- 4) Le numérique

Nous mettons particulièrement l'accent sur les points suivants.

Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

- Vigilance sur la régularité de la fréquentation des cours par les élèves. Les professeurs complètent des fiches d'absences qui sont déposées dans une boîte prévue à cet effet.
- Les parents des élèves du premier degré sont immédiatement avertis en cas d'absences.
- Envoi régulier aux parents d'un document listant les jours d'absence et demande d'un justificatif dans les trois jours ouvrables.
- Contacts téléphoniques réguliers entre l'éducateur responsable de la classe ou monsieur le Proviseur et les parents ou rencontre avec l'élève majeur.
- Dès le 8^e demi-jour d'absence injustifié, envoi recommandé d'une lettre de convocation aux parents pour rencontrer monsieur le Proviseur : ceci permet de nouer un dialogue et de trouver une solution au problème rencontré.
- Dès la rentrée pour tous les élèves, explications données par le titulaire ou l'éducateur sur les modalités à suivre en cas d'absences (voir cahier d'avis) ainsi que toutes les classes par le titulaire.
- Avis envoyé au CPMS.
- Au-delà du 11^e demi-jour d'absence, sans réaction des parents, convocation par recommandé et demande d'intervention du CPMS.
- A plus de 20 demi-jours, signalement au SAJ. Si l'élève est majeur, il est exclu définitivement si pas régularisé.
- La médiation scolaire est aussi contactée en cas de besoin : celle-ci travaille en collaboration avec le PMS.
- Signalement électronique envoyé au service de l'obligation scolaire avec demande d'intervention des équipes mobiles (ou un autre dispositif d'accrochage scolaire).
- Mise en place d'une cellule d'écoute et de dialogue avec des permanences assurées par des professeurs et éducateurs volontaires.
- Pour prévenir et non simplement constater l'absentéisme et le décrochage scolaire, création d'une « cellule de décrochage » dont le rôle principal est de proposer un coa-

ching ciblé pour accompagner chaque élève dès le début de l'année. Cet accompagnement se veut diversifié et préventif et permet par exemple :

- de garder un œil attentif sur la voie empruntée par certains élèves,
- de leur proposer diverses séances de prévention et d'information aux problèmes qui les concernent directement (choix d'une filière, méthodes de travail et d'études existantes, organisation de l'enseignement en FWB,...)
- de prendre en charge plus individuellement les élèves en décrochage scolaire pour penser avec eux leur projet scolaire (par exemple, sortir les élèves pendant un temps imparti de leur cadre habituel pour les confronter directement à la filière professionnelle afin qu'ils se fassent une idée plus précise d'un tel choix).

Initiatives en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité,...

Outre les nombreuses activités liées à la culture, à la citoyenneté, à la santé ou encore l'éveil à la créativité, notre établissement met l'accent sur les six points suivants :

- L'école repose sur un site archéologique gallo-romain. Nous mettons cet héritage en exergue dans nos différentes sections, notamment la section artistique.
- Ramassage des déchets (sensibilisation au tri).
- Excursions pour chaque année d'étude afin d'ouvrir leur esprit au respect de l'environnement et apprendre à se connaître afin d'éviter les conflits.
- Lecture régulière de plusieurs titres de presse afin de susciter le débat d'idées et vivre la démocratie au quotidien : tolérance, respect et solidarité sont les valeurs-clés. Invitation de personnes ressources. Les élèves sont sensibilisés aux actualités afin de provoquer le débat et la réflexion.
- Organiser avec les enseignants de cours philosophiques une ou plusieurs excursions (visites explicatives) des différents cultes et sites de cultes pour tous.
- Nous disposons d'une section technique environnement qui, par la présentation de différents projets environnementaux, sensibilise les autres classes et sections ; par exemple la gestion d'une parcelle communale ou d'un terrier, ou encore notre participation au contrat rivière Sambre.
- Nous disposons de très belles installations sportives : une belle motivation pour nos élèves, aussi bien dans le cadre des cours que lors de préparation de compétitions à l'extérieur. Des activités sportives (tournois) sur le temps de midi sont organisées. Nous réinstaurons des tournois internes et externes à l'école. Les installations sportives permettent aussi d'accueillir chaque année, en collaboration avec le primaire, des établissements extérieurs à des activités sportives appelées « journée découverte ».
- Mise en valeur de nos sections techniques et professionnelles avec des contrats, par exemple avec le Centre des métiers du patrimoine à Amay. Nous mettons aussi l'accent sur des formations dans les centres de compétences, comme Technofutur ou le centre formation bois de Libramont. Afin de renforcer la cohésion pour l'ensemble des élèves, nous proposons des projets communs par degré.

- Activités sportives et culturelles en vue de favoriser la rencontre entre élèves et renforcer leur confiance en eux, y compris pendant le temps de midi.

Intégration des élèves à besoins spécifiques.

- L'athénée a la volonté de favoriser l'intégration des élèves venant de l'enseignement spécialisé. L'intégration se fait au cas par cas, en fonction des capacités de l'élève à s'adapter à l'enseignement ordinaire.
- Afin de rencontrer les besoins spécifiques de ces élèves en difficulté, des réunions de concertation sont organisées entre l'équipe éducative et les membres de l'enseignement spécialisé. Nous élaborons des partenariats avec différents organismes, comme le centre médical pédiatrique Clairs Vallons pour les élèves en hospitalisation longue durée ou l'institut spécialisé de Ghlin pour malentendants ou encore l'Institut Médico-pédagogique de Marchienne. Des intervenants extérieurs sont plusieurs heures par semaine dans la classe du titulaire pour remédier aux lacunes constatées ou pour simplement aider les élèves en détresse. Nous voulons encadrer les différents élèves qui ont des difficultés à manier la langue française.
- Suivi pédagogique assuré d'une année à l'autre entre les professeurs.
- Ici encore l'établissement met l'accent sur le droit à la différence, et à l'ouverture vers l'autre. Mettre plus en collaboration le général, le technique de qualification et le professionnel par la mise en place de différents projets.
- Nos infrastructures disposent d'un ascenseur.

Moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

L'établissement organise l'enseignement fondamental au sein même de ses infrastructures. Les contacts primaire-secondaire sont donc grandement facilités au quotidien. Nous mettons en œuvre des activités régulières entre les élèves du secondaire et ceux du primaire. Par exemple, les élèves de la section services sociaux chapeautent des élèves de maternelle lors de goûters avec animation, lors de déplacements dans des homes pour personnes âgées. Les élèves de l'enseignement différencié montent des saynètes (théâtre) dans le cadre du cours de français et présentent leur production aux élèves du primaire. Nous mettons aussi en valeur nos sections techniques, y compris les sciences, avec des activités ciblées.

Un autre exemple de collaboration est l'organisation du CEB (certificat d'étude de base) primaire et différencié au sein de la zone 10 de Charleroi dans l'établissement même.

Nous avons également participé à des réunions primaire-secondaire pour le réseau officiel afin d'harmoniser le passage des élèves des autres écoles de l'entité. Celles-ci sont aussi invitées à des cours spécifiques dispensés dans le secondaire comme par exemple les laboratoires de sciences. Nous mettons sur pied des réunions de concertation entre les équipes éducatives de

l'établissement afin de définir le continuum pédagogique et disciplinaire des 6^e primaire et 1^e secondaire, au départ des exigences du CEB et des compétences socles.

Les moyens mis en œuvre pour guider chaque élève dans la construction d'un projet de vie scolaire et professionnelle.

Nous procédons de la manière suivante :

- Le conseil de classe se penche sur l'orientation des élèves dès le bulletin de la session d'examens de décembre. Une attention toute particulière est apportée pour percevoir au mieux les motivations et les compétences de chacun.
- En fin de chaque degré :
 - 1^{er} degré : visite des options.
 - 2^e degré : visite des options.
 - 3^e degré : invitation Universités et Hautes Ecoles.
- Le chef d'établissement rencontre personnellement les élèves et les parents éventuellement en leur expliquant les options possibles en fonction du choix professionnel futur.
- Les élèves du 3^e degré ont l'occasion de fréquenter le salon SIEP afin d'avoir des informations judicieuses sur les différentes filières.
- Le centre PMS donne également une information plus large sur toutes les filières possibles. Il peut accompagner l'élève, à sa demande, dans sa recherche d'orientation de façon plus personnelle. La personne responsable informe alors le corps professoral selon le cadre déontologique en vigueur.
- Les élèves participent à des activités techniques et professionnelles au sein même de l'établissement afin de se familiariser avec des options de qualifications qui devraient éventuellement les motiver et les conforter dans leur futur choix de métier.
- Le chef d'établissement est disponible pour les parents qui pourraient le solliciter pour toute information complémentaire.
- L'établissement fait désormais partie de la centrale belge des entreprises d'entraînement pédagogiques (section secrétariat).
- Mise en place d'un BEPS (brevet européen des 1^{er} secours). Dès la quatrième année d'étude du secondaire, passage du BEPS obligatoire à tous les élèves des sections techniques et professionnelles et accessible aux élèves de 4^e générale. Brevet de secourisme suggéré aux enseignants et formation équipier de première intervention pour les professeurs de cours pratiques.
- Organisation d'une journée « emploi » au sein de l'école. Rencontre avec différents intervenants de la vie active.
- Stage d'observation pour les 6 G (pour confirmer leur choix professionnel).

Modalités d'organisation du parcours du 1^{er} degré en 3ans.

- Une année complémentaire accueille les élèves qui n'ont pas atteint les compétences minimales ou socles de compétences en fin de deuxième année. Les groupes sont constitués sur base des compétences (français langue étrangère, lacunes,...) après consultation avec les professeurs concernés.
- Réunions régulières avec les parents et sur rendez-vous.

L'objectif de cette année complémentaire est d'activer une remise à niveau des élèves afin qu'ils puissent atteindre les socles requis pour accéder à la 3^e année mais aussi pour susciter l'intérêt pour les études et donc lutter contre le décrochage scolaire notamment par un programme spécifique de remédiation.

Les élèves orientés vers la deuxième complémentaire bénéficient d'un encadrement adapté à leurs besoins spécifiques.

Comme cette année ne peut pas être considérée comme un simple redoublement, nous prenons en considération le projet de l'élève pour que son passage vers l'année supérieure de transition ou de qualification soit le plus harmonieux possible. Certains élèves sont même directement intégrés dans une classe de 2^e commune, mais sont bien entendu tenus de suivre un programme spécifique de remédiation.

Les mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre.

- Organisation de rencontres entre les enseignants de 6^e primaire et de 1^e année commune afin de veiller au passage harmonieux entre les deux cycles afin d'uniformiser la terminologie, redéfinir les limites à ne pas dépasser dans le fondamental et sur lesquelles les professeurs du secondaire pourront se baser et établir la relation entre les socles de compétences et les deux programmes (fondamental et 1^e année commune). Animations diverses dispensées par des élèves du secondaire à l'attention des élèves du primaire ; par exemple, des élèves du 3^e degré invitent des élèves de 6^e primaire à visiter les laboratoires et leur présentent différentes expériences. Instauration d'un système de parrainage : les élèves de 5^e et 6^e prendront en charge 2 élèves de 1^{ère} année pour les aider. Nous visons également à intégrer les élèves de 6^e primaire aux classes du secondaire au cours d'une journée de rencontre afin d'avoir une prise de contact plus naturelle.
- Nous avons des contacts avec les membres des équipes éducatives des écoles fondamentales de l'entité ou des écoles officielles avoisinantes : les élèves de 6^e primaire sont invités à découvrir quelques unes de nos différentes options pendant une journée en participant activement aux activités proposées.

Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage.

- Organisation d'une année complémentaire à la fin de la 2^e année afin de surtout renforcer la maîtrise de la langue française et le raisonnement mathématique afin de combler les lacunes constatées et d'acquérir des stratégies d'apprentissages plus efficaces.
- Décrochons la lune : mise en place d'une cellule d'accompagnement scolaire : un site internet spécifique propose des leçons à voir et à écouter ainsi que des exercices à faire à son propre rythme. Ceci est un soutien principalement pour l'enseignement différencié. C'est une aide supplémentaire pour la maîtrise de la langue française. Une bibliothèque dédiée au 1^{er} degré est à disposition.
- Nous mettons l'accent sur une pédagogie de soutien et de différenciation pour optimiser le potentiel de chaque élève.
- La remédiation : une approche méthodologique différente est mise en place pour réviser les notions antérieures ou combler des lacunes décelées lors des évaluations formatives.
- Des études dirigées sont organisées pour les élèves du 1^e degré : les élèves en difficulté peuvent recevoir des conseils et des suggestions pour acquérir une méthode de travail plus efficace.
- Afin d'aider les élèves en décrochage scolaire qui subissent des perturbations comportementales ou émotionnelles, l'école fait appel à des intervenants extérieurs, capables de poser une analyse adéquate des problèmes rencontrés (CPMS, médiation scolaire,...).

Modalités d'évaluation des épreuves liées à l'obtention du certificat de qualification.

Stages en entreprises :

- Accompagnement des élèves dans la recherche d'un stage correspondant aux finalités de leur option.
- Le stage en entreprise est obligatoire dans toutes les options de base groupées (OBG).

Epreuves de qualification :

- L'épreuve de qualification est obligatoire pour tous les élèves et est organisée en deux sessions.
- Elle répond aux conditions prévues par les arrêtés et décrets.
- La réussite de cette épreuve est soumise à l'appréciation d'un jury dit de qualification et elle porte sur l'analyse de critères définis avant l'épreuve ; un document reprenant les dates de passations, les critères d'évaluation, la pondération, l'énumération des compétences est distribué en début d'année pour prise de connaissance et signature des parents.

- La délivrance du Certificat de Qualification relève de la compétence exclusive du jury de qualification.

Entrent en ligne de compte pour l'évaluation :

- Des éléments contenus dans le dossier de l'élève en ce qui concerne son attitude au travail et son comportement dans le groupe.
- L'ensemble des cours de l'OBG (option de base groupée).
- Les évaluations des stages en entreprise.
- Des travaux effectués par l'élève durant l'année scolaire et plus particulièrement les épreuves intermédiaires qui sont organisées comme suit :

Options	Nombre d'épreuves intermédiaires sur le degré	Epreuve de qualification finale
TQ Agroalimentaire	3	1
TQ Electricité automation	3	1
TQ Environnement	3	1
TQ Bureau	3	1
P Mécanicien en cycle	3	1
P Menuiserie	3	1
P Aide familiale	3	1

- La section menuiserie entre en CPU en septembre 2018.
- Organisation des stages dans le qualifiant.

Au deuxième degré des sections techniques de qualification et professionnelles de qualification :

- Prise de connaissance du milieu professionnel par immersion d'un ou plusieurs jours en entreprises sous la direction des professeurs titulaires.

Au troisième degré des sections techniques de qualification et professionnelles de qualification :

- Organisation de stages en entreprise répartis sur les deux années et à raison de maximum 6 semaines par année.
- Les stages sont organisés en dehors des vacances scolaires.

Eléments favorisant l'intégration permanente d'élèves de l'enseignement spécialisé.

- Nous collaborons avec le centre médical pédiatrique Clairs Vallons pour les enfants qui relèvent de l'enseignement spécialisé de type 5 (élèves hospitalisés)
 - L'établissement dispose d'un ascenseur pour les élèves handicapés moteurs. Dans ce cas, une classe face à cet ascenseur leur est réservée.
 - Nous accueillons aussi des enfants malentendants (type 7) en synergie avec le centre provincial d'Enseignement spécialisé de Ghlin. Un enseignant spécialement détaché en classe utilise le langage des signes et apporte ainsi une aide précieuse aux professeurs titulaires.
 - Nous travaillons également avec l'enseignement spécialisé pour les enfants dits caracté-
riels (type3) ou avec un retard mental léger (type 1). Une personne ressource, spéciale-
ment détachée pour plusieurs heures/semaine pour venir en aide aux professeurs de
l'établissement.
- Nous organisons pour les élèves à besoins spécifiques ou non en concertation avec le CPMS ou une autre institution suivant les besoins spécifiques rencontrés.

Mise en place d'un dispositif d'accrochage scolaire.

- Dès l'apparition de signes de décrochage scolaire, il est nécessaire et urgent d'en rechercher les causes lors d'une rencontre avec les parents et l'élève, avec l'aide du CPMS. Il est parfois indispensable de recourir à des services extérieurs tels que la médiation scolaire, le SAJ, les équipes mobiles ou tout autre organisme susceptible d'apporter une aide adéquate.
- Nous prévoyons un système de mail entre professeurs/parents appartenant à l'Athénée permettant un échange du suivi scolaire de l'élève.